

Montréal, le 23 novembre 2011

Par dépôt électronique (SDE)

M^e Éric Fraser
Affaires juridiques
HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
75, boul. René-Lévesque Ouest- 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité
de l'année tarifaire 2012-2013
Dossier de la Régie : R-3776-2011**

Cher confrère,

Tel que mentionné dans la décision D-2011-144, l'audience dans le dossier cité en titre se tiendra de **9 h à 15 h, du 9 au 22 décembre 2011, dans la salle Krieghoff** des bureaux de la Régie à Montréal.

Aux fins de la planification de l'audience, la Régie souhaite connaître la manière dont le Distributeur entend présenter sa preuve. Plus précisément, elle demande les informations suivantes : la liste des panels qu'il entend présenter et, pour chacun de ceux-ci, les sujets couverts (avec références à la preuve), la liste des témoins et leurs qualifications et le temps prévu pour la présentation de la preuve. La Régie demande également au Distributeur de préciser les sujets pour lesquels, le cas échéant, il n'entend pas présenter de témoins.

Enfin, elle lui demande d'indiquer s'il entend soulever des moyens préliminaires et, le cas échéant, de préciser lesquels.

Les informations requises par la présente devront parvenir à la Régie **au plus tard à 12 h le 28 novembre 2011.**

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as
c.c. : Tous les intervenants